



DÉLIBÉRATIONS

Le 9 mai 2016, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 mai 2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, M. MOËNE Thierry, M. Claude ANDREANI, M. Lilian CHANEL, Mme Sylviane GANDREY, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. Frédérick BAGNARD

Mme VALETTE Élisabeth a donné pouvoir à M. Claude ANDREANI

Absents : Mme ROSIER Émilie, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Schéma départemental des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Préfet du Rhône propose un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) qui prendra effet le 1^{er} janvier 2017 ; la commune de Saint-Georges de Reneins quitterait la Communauté d'agglomération de Villefranche et intégrerait la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB). Mais il est aussi envisagé que la CCSB fusionne avec la CCHB (Communauté de communes du Haut Beaujolais) dont le siège social est actuellement situé à Monsol.

Mais si on raisonne par bassin de vie, il aurait été plus judicieux de regrouper :

- L'ex CCRB avec la CCHB

- L'ex CCBVS avec la CC Montmerle Trois Rivières, la CC Val de Saône Chalaronne et bien sûr la commune de Saint-Georges de Reneins.

Ce choix aurait permis de rationaliser les coûts en évitant une trop grande étendue de territoire et ainsi être au plus près de nos administrés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 suffrages exprimés - moins une abstention -

N'ACCEPTE PAS le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet à valoir au 1^{er} janvier 2017.

Objet : Fond de concours à la rénovation performante des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté de Commune Saône Beaujolais dispose d'un fonds de concours de 290 000 € HT destiné à l'ensemble des communes qui s'engagent dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Ainsi, les communes s'engageant dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leurs bâtiments pourront se voir financer une partie de ceux-ci. La CCSB participera donc à hauteur de 50% du montant des travaux dans la limite d'un plafond de 10 000 € HT.

Les travaux réalisés devront permettre d'obtenir des économies d'énergie importantes, c'est pourquoi les actions de rénovation énergétique devront faire partie de la liste des travaux éligibles jointe en annexe et devront être validés par le comité technique de la CCSB (élus + agents du service développement durable).

Tous travaux engagés entre le 1^{er} octobre 2015 et le 31 août 2016, et validés techniquement pourront être éligibles au financement. Pour les travaux longs, engagés avant le 31 août 2016, à minima, une partie de l'aide financière versée par la CCSB devra être utilisée avant fin 2016.

Les aides financières ne seront versées que sur factures et qu'après approbation par le Conseil Communautaire.

Afin de permettre le paiement du fonds de concours par la CCSB, la commune s'engage à :

- fournir cette délibération au Comité Technique,
- fournir les devis pour validation des travaux par le Comité Technique,
- fournir les factures acquittées au Comité Technique pour vérification des travaux réalisés avant validation du paiement par le Conseil Communautaire.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 suffrages exprimés -

ACCEPTE de prévoir au budget les crédits permettant la réalisation des travaux d'économie d'énergie

AUTORISE le Maire à transmettre les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction des dossiers

Questions diverses

- 1- Réseau numérique (internet) : un courrier du département du Rhône informe que, d'ici 2020, le très haut débit va se développer encore afin de fournir 100 % des usagers (opérateur Orange).
- 2- Les p'tits Morfalous : dossier de subvention auprès de Monsieur PERRUT
- 3- Les p'tits Morfalous : refus d'ouvrir les mercredis de 11 à 12h (service trop peu sollicité).
- 4- CIDFF : permanence d'informations juridiques à la mairie de Belleville tous les mercredis de 9 à 12 h
- 5- APRR : compensation des terres difficile à trouver ; rencontre souhaitée avec M. le préfet
- 6- Agence régionale de santé : fiche consultable en mairie pour la qualité de l'eau
- 7- Club d'automne : nouveau bureau élu
- 8- Amélioration de l'habitat : permanences sur Belleville et Beaujeu
- 9- SURB : terrain de Val Parc situé en zone rouge mis à disposition du Secours catholique pour la création de jardins ouvriers.
- 10- Val Parc : attente d'une étude pour la faisabilité de création de lots à bâtir
- 11- Bar Lounge : pétition des riverains reçue en mairie contre le bruit émis (une réponse sera faite).
- 12- Bar Lounge : aménagement d'un parking sur un terrain de la Communauté de communes.
- 13- Bar Lounge : courrier à rédiger pour avertir du non-respect de la convention.
- 14- Sécurité routière sur le canton : 16 accidents, un décès, 829 verbalisations, 1017 délits ; + 8,42 % d'augmentation et 10 % d'atteinte aux biens immobiliers
- 15- Impasse St Genis : plaintes de riverains, la commission scolaire s'en occupe.
- 16- École : 9 élèves de CM2 présents à la dictée du Rotary club
- 17- Secours populaire : projet en 2017 envers l'école
- 18- Compteurs d'eau : dégrèvement de sur consommation pour les familles BERNARD, TIXIER, GARCIA et CHOUKI.
- 19- Centre social : projet d'épicerie solidaire
- 20- Portage des repas : le dossier suit son cours.
- 21- Prochaine réunion du Conseil municipal prévue le lundi soir 13 juin 2016 (à confirmer).